

Frais de déplacements employés 2022-2023

Pour la période entre le 1^{er} avril au 30 juin 2022, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **10 235,80 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.

Pour la période entre le 1^{er} juillet au 30 septembre 2022, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **6 738,95 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.

Pour la période entre le 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **21 349,02 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.

Pour la période entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de **25 183,34 \$** relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.